

PV approuvé lors de la réunion  
du CM du 09/11 /2023  
PV affiché le 10/11/2023

## Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, MALVAL Élodie, BERGER Serge, TRAVERS Baptiste, PARIS Leïla.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DUBOIS Sandrine à Danielle RESONET, BARRIER David à Serge BERGER, RIMBAULT Éric à Elodie MALVAL.

Absents excusés : PAQUET Daniel, DIVAY Thibaut

Secrétaire de séance : Leïla PARIS.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2023.

### **1-MODIFICATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT M 57**

délib 2023\_10\_28

Madame le Maire explique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a impliqué de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Madame le maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté la nomenclature M57 par délibération du 15 septembre 2022 avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et adoption de la règle de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

Cependant pour les communes de – de 3500 habitants, une dérogation est possible pour amortir en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition .

Compte tenu de la taille de la commune et du peu de biens concernés, madame le Maire propose de déroger à la règle du prorata temporis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide que l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipements versées ne sera pas fait au prorata temporis mais en annuité pleine en N+1,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PRESENTS : 6  
VOTANTS : 9  
POUR : 9  
CONTRE :  
ABSTENTION :

### **2- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19 JANVIER 2023 PORTANT SUR LE CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LE RPI.**

délib 2023\_10\_29.

Vu la circulaire préfectorale du 18 octobre 2022 fixant le coût moyen départemental d'un élève à la rentrée scolaire 2022 à 401 € en élémentaire et à 1402€ en maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 arrêtant le montant à verser en 2023 selon les effectifs soit 45 485 euros pour l'année scolaire 2022-2023.

Considérant que le versement se fait par acompte de 25%, 3 en année N et le solde en année N+1.

Il y a lieu de corriger le montant à verser en 2023 soit 46 854 € réparti ainsi :

Janvier 2023 (solde 2022) 12 738€  
 Mars 2023 : 11 372€  
 Juillet 2023 : 11 372€  
 Octobre 2023 : 11 372€

Montant dû pour l'année 2022-2023	ELEVES	CMD	TOTAL
	De maternelles : 19	1402 €	26 638 €
	De primaire : 47	401 E	18 847 €
	TOTAL		45 485 €

Répartition des versements pour l'année 2022-2023	Mars 2023	11 372€
	Juillet 2023	11 372€
	Octobre 2023	11 372€
	Janvier 2024	11 369€

Le Conseil Municipal ayant délibéré, approuve cette modification.

PRESENTS : 6 VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :
---------------------------------------------------------------------


### 3-CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE délib 2023\_10\_30

Madame le Maire présente la Convention Territoriale Globale qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales et qui est menée par Vitré Communauté sur les 5 bassons de vie qui ont été déterminés.

# Secteur Nord Ouest

**Liste des communes:**

- Champeaux (514 hab.)
- Landavran (693 hab.)
- Marpiré (1 027 hab.)
- Mecé (607 hab.)
- Montreuil-sous-Pérouse (1 006 hab.)
- Saint-Christophe-des-Bois (563 hab.)
- Taillis (993 hab.)
- Val-d'Izé (2 580 hab.)

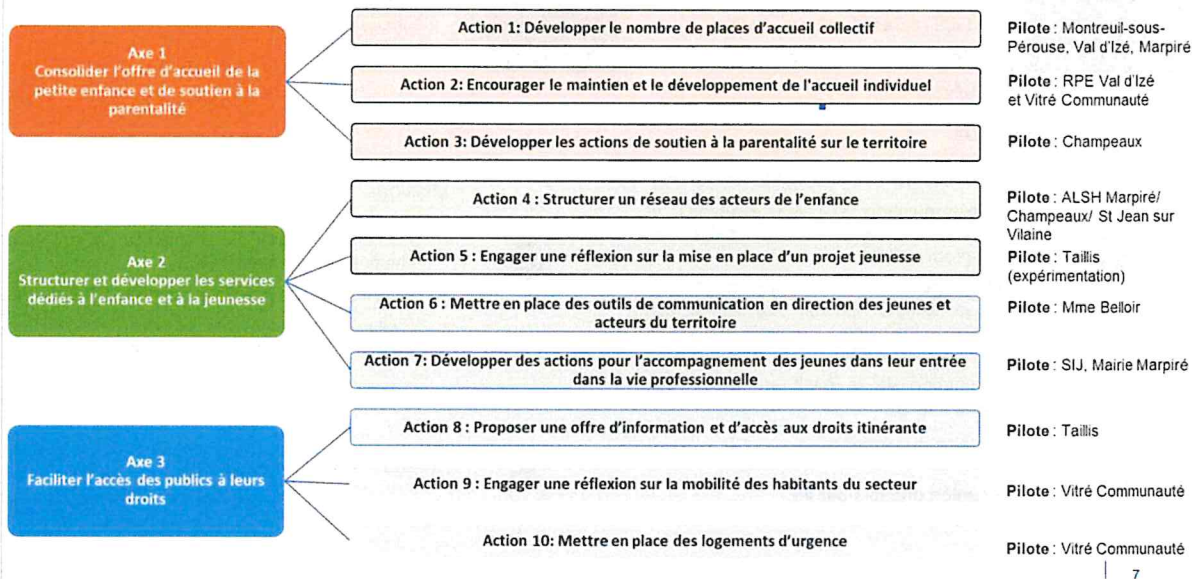


**KPMG** © 2022 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (a private company limited by guarantee). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

# Arborescence du plan d'actions

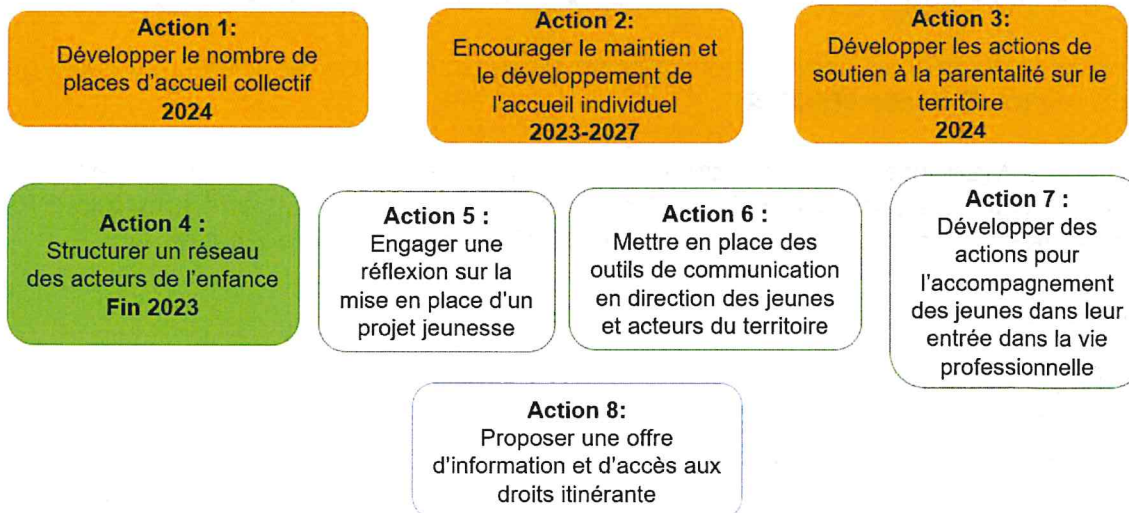
**8**  
Actions  
concrètes

## Plan d'action territorial



## Actions prioritisées

### Actions prioritisées ?

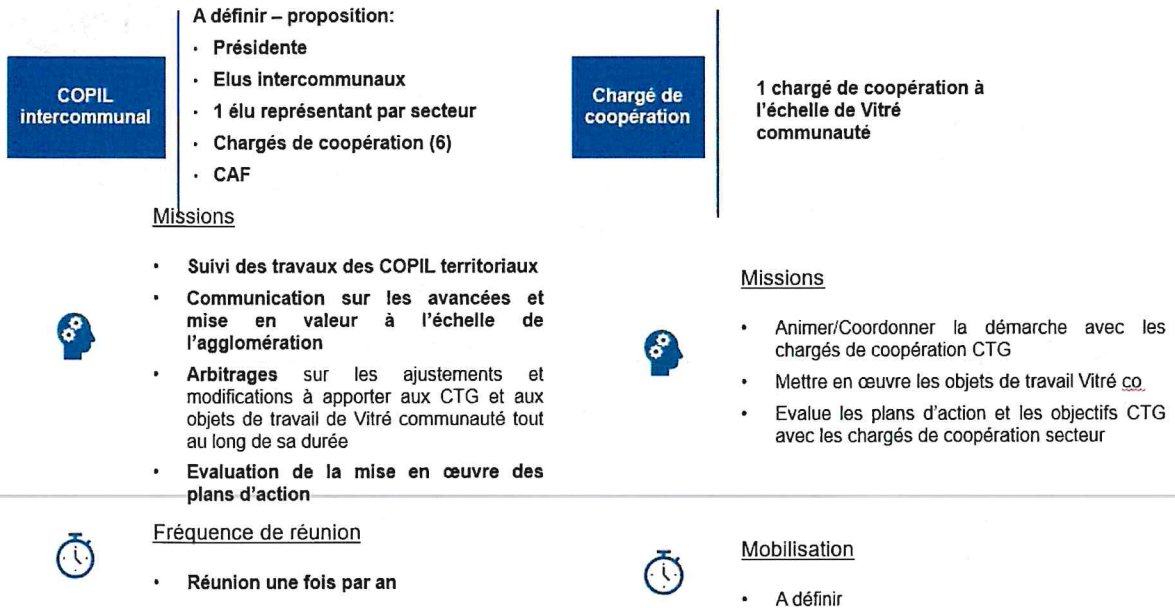


2023

2027

| 8

# Les modalités de gouvernance de la CTG



Le Conseil Municipal ayant délibéré,

- approuve les termes de la convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération ;
- nomme au sein du conseil municipal un ou deux représentants de la commune pour le comité de pilotage du bassin de vie : **Danielle RESONET et Elodie MALVAL**
- nomme au sein du conseil municipal un représentant pour le comité de pilotage intercommunal : **Danielle RESONET**
- autorise Madame le Maire à signer, avant la fin de l'année 2023, la convention Territoriale Globale avec la CAF d'Ille et Vilaine et tous les documents afférents à la CTG, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027

PRESENTS : 6  
VOTANTS : 9  
POUR : 9  
CONTRE :  
ABSTENTION :

## **4-MODIFICATION DES STATUTS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ** délib 2023\_10\_31

Madame le Maire présente les modifications qui portent sur des compétences facultatives :

### 6. Centre Local d'Information et de Coordination ( CLIC) des portes de Bretagne

Portage du Centre Local d'Information et de Coordination ( CLIC) des portes de Bretagne pour les communes du territoire communautaire à l'exception de : Availles-sur-

Seiche, Bais, la Selle-Guerchaise, la Guerche de Bretagne, Drouges, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Visseiche.

Le centre local d'information et de coordination (CLIC) des Portes de Bretagne est un lieu d'accueil, d'information et de conseil, de coordination pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes), les familles, les professionnels... Le CLIC renseigne, oriente les usagers, coordonne, développe et encourage des projets locaux sur le territoire de Vitré Communauté : maintien à domicile, hébergement, vie sociale, accès aux droits...

### 16. Lutte contre le frelon asiatique

Participation à la lutte contre le frelon asiatique par l'organisation de la destruction des nids sur demande des services de secours, des communes ou des particuliers du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré, émet un avis favorable au dossier présenté.

<p>PRESENTS : 6          VOTANTS : 9          POUR : 9          CONTRE :          ABSTENTION :</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 5 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SMICTOM ANNEE 2022

Madame le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités 2022.

### — LA CARTE D'IDENTITÉ DU SMICTOM



**67 communes**

**139 564 habitants**

**1500 km<sup>2</sup>**

**82 % d'habitat individuel**

**18 % d'habitat collectif**



## LES ORDURES MÉNAGÈRES



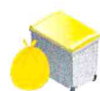
**17 108 tonnes**  
d'ordures ménagères collectées en 2022  
soit **124 kg par habitant** et par an.

-6,13% de baisse des tonnages globaux



Collecte réalisée par Suez Environnement  
Valorisation énergétique au CVED par Dalkia Waste Energie

## LES EMBALLAGES RECYCLABLES



**4 552 tonnes**  
d'emballages recyclables collectées en 2022  
soit **33 kg par habitant** et par an.

-1 % de baisse des tonnages globaux



Collecte réalisée par Suez Environnement  
Triés au Centre de Tri par Derichebourg pour être recyclés

## LES PAPIERS



**1 929 tonnes**  
de papiers collectées en 2022  
soit **14 kg par habitant** et par an.

-7 % de baisse des tonnages globaux



Collecte réalisée par Suez Environnement  
Transit par Vitré avant envoi pour recyclage

## LE VERRE



**5 987 tonnes**  
de verre collectées en 2022  
soit **43 kg par habitant** et par an.

-2% de baisse des tonnages globaux



Collecte réalisée par Suez Environnement  
Transit par Vitré avant envoi pour recyclage

## DÉCRYPTAGE DES COÛTS PAR FLUX

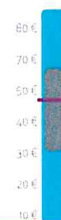


**5 587 328 € HT** collecte et traitement  
financés à 96 % par l'utilisateur (taxe et redevance).

soit  
**39 € HT par habitant**

**326,6 € HT** la tonne  
dont **315,6 € HT**  
à la charge de l'habitant.

COMPARAISON  
aux données nationales\*



**3 222 012 € HT** collecte et traitement  
financés à 37 % par l'utilisateur (taxe et redevance)

soit  
**7 € HT par habitant**

**707,8 € HT** la tonne  
dont **213,4 € HT**  
à la charge de l'habitant.

COMPARAISON  
aux données nationales\*



**944 459 € HT** collecte et traitement  
financés à 61 % par l'utilisateur (taxe et redevance)

soit  
**3,3 € HT par habitant**

**489,6 € HT** la tonne  
dont **233,5 € HT**  
à la charge de l'habitant.

\* Référentiel national des coûts du services public de gestion des déchets

Légende : Fourchette Coût médian :



## DÉCRYPTAGE DES COÛTS PAR FLUX



**547 289 € HT** collecte et traitement financés à 62 % par l'usager (taxe et redevance)

soit  
**2,3 € HT par habitant**



**91,4 € HT** la tonne dont **53,6 € HT** à la charge de l'habitant.



**4 078 634 € HT** collecte et traitement financés à 80% par l'usager (taxe et redevance)

soit  
**24,4 € HT par habitant**



**151,16 € HT** la tonne dont **125,6 € HT** à la charge de l'habitant.



\* Référentiel national des coûts du services public de gestion des déchets

Légende : Fourchette Coût médian :



### QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX AU COMMERCE

Un dossier de subvention a été déposé au Département au titre de « la dynamisation des centres bourgs ».

Le dossier sera étudié en commission le 17 octobre, les auditions des maires auront lieu les 7 ou 8 novembre.

### VILLAGE D'AVENIR

Le Maire de Val d'Izé demande le soutien des communes voisines pour obtenir le label « village d'Avenir ».

Destiné aux communes rurales, le nouveau programme d'ingénierie « Village d'Avenir », crée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires permettra aux communes lauréates de disposer d'une ingénierie de proximité afin de concrétiser leurs projets.

Ces communes réaliseront un diagnostic initial leur permettant d'identifier les projets, elles seront ensuite accompagnées pour la conception et la réalisation de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après discussion, apporte son soutien à la commune de Val d'Izé.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Serge BERGER, coordonnateur communal, a participé à la réunion de formation à Retiers.

Il y aura 2 agents recenseurs à recruter pour le recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février.

### **LA LANDE 2**

Un compromis a été signé le 5 octobre pour le lot 10.

La signature de l'acte notarié pour le lot 2 est fixé au 18 octobre.

### **MUTUELLE COMMUNALE**

Madame le Maire a été sollicitée par une mutuelle- Mutualia- pour faire une présentation aux habitants des conditions qu'elle propose. Le Conseil Municipal est réservé et propose que cette information soit faite directement au Club du Bonheur.

### **VOIRIE**

Les sondages ont été réalisés route du verger.

Les travaux de tri couche au chemin du menhir sont en voie d'achèvement.

### **MARCHE DE NOËL**

Le marché de Noël est en cours de préparation, il aura lieu le dimanche 3 décembre :

Le matin, course dans le cadre du téléthon ( adultes et enfants)

A partir de 12h, marché de Noël et distribution des sapins par l'école.

La commémoration du 11 novembre aura lieu à Val d'Izé.

Le repas des anciens est fixé au mercredi 6 décembre.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire  
Danielle RESONET



Le secrétaire  
Leïla PARIS

